

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.429/Rev.2/Corr.1
30 novembre 1959

FRANCAIS ET ESPAGNOL SEULEMENT

Quatorzième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 12 et 30 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Renforcement et développement du marché mondial et amélioration des
conditions d'échange pour les pays sous-développés

Bulgarie, Pologne et Tchécoslovaquie. Projet de résolution commun révisé

Rectificatif

Paragraphe 3 du dispositif, partie A : à la dernière ligne, dans le membre
de phrase "...tous les arrangements à prendre...", supprimer les mots "à prendre".
